

**SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR**

**Extrait du registre des délibérations**

**Séance du 11 juin 2015**

**Date de la convocation et affichage** 5 juin 2015

**Date d'envoi des délibérations à la préfecture** : 22/10/2014

**Nombre de membres en exercice** : 12

**Date d'affichage à la porte de la mairie** : 22/10/2014

L'an deux mil quinze, le 11 juin 2015 à 8h30, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de M. QUELEN, Doyen.

**Étaient présents** : Mme Brigitte BLEVIN, M. Patrice KERVAON, M. Yves Jean LE COQU, Mme Christine ORAIN, Mme Valérie RUMIANO, M. Thierry SIMELIERE, Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Clément LACOUR, M. Erwan BARBEY CHARIOU, M. Hervé HUC.

**Absent représenté** : M. Jean Yves DE CHAISEMARTIN

**Étaient également présents :**

Madame Christel BELLEC CHEVALIER, Gestionnaire administrative, permanente au syndicat mixte,  
M. Philippe LOUESDON, Secrétaire général du Syndicat mixte,  
M. Jean-Michel GAIGNE, Directeur de la régie Autonome du Port d'Armor,  
M. David HILAIRE, Chef de l'Antenne maritime, Antenne Technique de Lamballe, Département des Côtes d'Armor,  
M. Jean Philippe LE FUR, Directeur de la Mer et du Littoral du Conseil départemental des Côtes d'Armor,  
M. Christophe MARQUES, Service Gestion des Ports et du Littoral du Conseil départemental des Côtes d'Armor.

M Marcel QUELEN doyen de l'assemblée, préside la séance.

Il indique que l'Assemblée Départementale a procédé à la désignation de ses représentants au sein du syndicat mixte de Saint Quay Port d'Armor lors de la séance du 4 mai 2015.

Ont été désignés : Mme Brigitte BLEVIN, M. Jean Yves DE CHAISEMARTIN, M. Patrice KERVAON, M. Yves Jean LE COQU, Mme Christine ORAIN, Mme Valérie RUMIANO et M. Thierry SIMELIERE.

Il indique également que le Conseil municipal de la Commune de Saint Quay Portrieux a procédé à la désignation d'un nouveau représentant lors de la séance du 29 mai 2015.

M. Clément LACOUR remplace M. Thierry SIMELIERE

En conséquence, le Président de l'assemblée déclare Mme Brigitte BLEVIN, M. Jean Yves DE CHAISEMARTIN, M. Patrice KERVAON, M. Yves Jean LE COQU, Mme Christine ORAIN, Mme Valérie RUMIANO et M. Thierry SIMELIERE en qualité de représentants du Conseil départemental et Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Erwan BARBEY CHARIOU, M. Hervé HUC, M. Clément LACOUR et M. Marcel QUELEN, en qualité de représentants de la commune de Saint Quay Portrieux, membres du Conseil du Syndicat Mixte de Saint Quay Portrieux – Port d'Armor.

Invitée à choisir le secrétaire de séance, l'assemblée, à l'unanimité élit M. Clément LACOUR en qualité de secrétaire de séance.

M. QUELEN soumet l'approbation du PV de la séance du 23 février 2015 au vote des membres du Conseil. Le PV est adopté à l'unanimité.

M. QUELEN, Président propose à l'Assemblée de procéder aux différents votes à main levée. Aucune objection n'étant émise, il invite l'Assemblée à procéder à l'élection du Président.

**Présents : 11    Représentés : 1    Votants : 12**

**Délibération n° 15-03-001 - ELECTION DU PRESIDENT**

M. QUELEN Président de séance, rappelle que les statuts du syndicat mixte établissent que le syndicat mixte est soumis aux règles de fonctionnement prévues aux articles L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et en donne lecture.

Candidats : M. Thierry SIMELIERE est candidat

Les résultats de vote sont les suivants :

- ☞ Votants : 12
- ☞ Vote blanc : 0
- ☞ Abstentions : 0
- ☞ Nombre de suffrages exprimés : 12
- ☞ Majorité absolue : 6

M. SIMELIERE a obtenu 12 voix

**M. Thierry SIMELIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages à main levée, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.**

*Monsieur SIMELIERE, Président remercie tous les participants pour leur confiance et leur présence à cette réunion. Il salue les nouveaux élus.*

*Il remercie également M. Loïc RAOULT, Président sortant, pour la concertation et le partage dans la gestion des dossiers du Port d'Armor. Il salue son implication constante et efficace dans l'intérêt de tous depuis de nombreuses années.*

**Présents : 11    Représentés : 1    Votants : 12**

#### **Délibération n° 15-03-002 - ELECTION DU VICE PRESIDENT DELEGUE**

Monsieur le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection du Vice-président délégué.

Candidats : M. Erwan BARBEY CHARIOU est candidat.

Aucun autre candidat ne se propose.

Les résultats du vote sont les suivants :

- ☞ votants : 12
- ☞ vote blanc : 0
- ☞ Abstentions : 0
- ☞ Nombre de suffrages exprimés : 12
- ☞ Majorité absolue : 6

M. Erwan BARBEY CHARIOU a obtenu : 12 voix POUR

**M. Erwan BARBEY CHARIOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été élu Vice-président délégué.**

**Présents : 11    Représentés : 1    Votants : 12**

#### **Délibération n° 15-03-003 - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le président propose à l'assemblée d'élire ses représentants auprès de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article 22 du Code des marchés publics. Monsieur le Président rappelle que le vote est effectué par liste.

Les résultats de vote sont les suivants :

**Sont élus, à l'unanimité, membres de la commission d'appel d'offres :**

**Président : Thierry SIMELIERE**

**en qualité de membres titulaires :**

**Erwan BARBEY CHARIOU, Marcel QUELEN, Sophie LATHUILLIERE, Yves Jean LE COQÛ, Valérie RUMIANO**

**en qualité de membres suppléants :**

**Christine ORAIN, Hervé HUC, Patrice KERVAON, Jean Yves DE CHAISEMARTIN, Brigitte BLEVIN**

**Monsieur le Président de Commission d'Appel d'Offres précise que Clément LACOUR sera son représentant en cas d'impossibilité de présider.**

Monsieur le président rappelle que sur invitation, peuvent également assister aux réunions de cette commission, le receveur du Syndicat Mixte, ainsi que Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

**Présents : 11 Représentés : 1 Votants : 12**

**Délibération n° 15-03-004 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE**

Monsieur le Président indique que le Conseil Syndical doit désigner de nouveaux représentants du concessionnaire au Conseil Portuaire.

Candidats : Mme Sophie LATHUILLIERE, Mme Valérie RUMIANO

**Le conseil syndical, après vote, élit à l'unanimité:**

**Représentants du concessionnaire**

**Mme Sophie LATHUILLIERE, Titulaire  
Mme Valérie RUMIANO, Suppléante**

**Monsieur le Président rappelle que les représentants du personnel du syndicat mixte sont :**

**Jean Michel GAIGNE, Titulaire  
Olivier GUEZOU, Suppléant**

**Présents : 11 Représentés : 1 Votants : 12**

**Délibération n° 15-03-005 - Installation du Conseil de la Régie Autonome d'Exploitation**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de nommer les représentants du conseil d'exploitation de la Régie Autonome, conformément aux dispositions prévues au titre I, chapitre 1<sup>er</sup>, article 3 et 5 du règlement intérieur de la régie.

Monsieur le Président propose que les membres du conseil d'exploitation, au nombre de treize, soient désignés nominativement comme suit :

Monsieur BARBEY CHARIOU  
Monsieur Marcel QUELEN  
Madame Valérie RUMIANO  
Madame Brigitte BLEVIN

Monsieur Dominique de BARNEVILLE  
Monsieur Claude BOUGAULT  
Monsieur Jean BOCHER  
Monsieur Laurent BRIGEON  
Monsieur Alain KERGUS  
Monsieur Olivier GUEZOU  
Monsieur Jean Charles LACREUSE  
Monsieur Eric BLANCHOT  
Monsieur Jean Luc FINANCE

Le Président propose de nommer également 3 membres suppléants :

Monsieur Jean-Marie CLERE  
Monsieur Michel GUILLET  
Monsieur Serge LACROIX

Les membres suppléants sont systématiquement convoqués. Ils remplacent de façon non nominative les titulaires absents.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2221-14 ;
- Vu la délibération n° 98-38 en date du 27 octobre 1998 fixant la composition du conseil d'exploitation de la régie autonome ;

**Décide à l'unanimité,**

**- De fixer la composition du conseil d'exploitation de la régie autonome telle qu'elle a été proposée par le Président et figure ci-dessus.**

**Présents : 11    Représentés : 1    Votants : 12**

**Délibération n° 15-03-006 - Désignation du représentant du syndicat mixte au CDVH**

Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner un représentant du syndicat mixte au Conseil d'administration du Centre Départemental de Voile Habitable.

M. Hervé HUC se porte candidat ;  
Aucun autre candidat ne se propose.

**Le conseil syndical, après vote, désigne à l'unanimité:**

**M. Hervé HUC représentant du Syndicat Mixte au Conseil d'administration du Centre Départemental de Voile Habitable.**

**Présents : 11    Représentés : 1    Votants : 12**

**Délibération n° 15-03-007 - Désignation du représentant du syndicat mixte au CNAS**

Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner un représentant du syndicat mixte au Conseil d'administration du Comité National d'Action Sociale.

Madame Orain est actuellement titulaire du siège.

M. le Président lui demande si elle souhaite maintenir sa candidature.

Madame ORAIN ne souhaite pas renouveler sa candidature, un nouvel appel à candidature est lancé.

M. Thierry SIMELIERE est candidat.

**Le conseil syndical, après vote, désigne à l'unanimité :**

**M. Thierry SIMELIERE représentant du Syndicat Mixte au Conseil d'administration du CNAS.**

**Présents : 11    Représentés : 1    Votants : 12**

**Délibération n° 15-03-008 - DELEGATIONS AU PRESIDENT**

Le Code Général des Collectivités territoriales (article L.2122-22) autorise la délégation de certaines des compétences du Conseil Syndical au Président pour améliorer la gestion des affaires courantes. Le Président se prononce alors par arrêté dans les matières déléguées et doit en rendre compte au Conseil Syndical.

Il serait ainsi possible que le Conseil Syndical confie à Monsieur le Président les délégations suivantes :

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des crédits inscrits au budget primitif et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de l'article 28 du code Marchés Publics;
3. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Accepter les indemnités de sinistre correspondant aux assurances souscrites par le syndicat mixte ;
5. Passer les contrats d'assurance ;
6. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 000 € ;
7. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts lorsque les circonstances l'exigent ;
8. Intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre elle dans les cas suivants :
  - en première instance ainsi qu'à hauteur d'appel et au besoin en cassation
  - en demande ou en défense
  - par voie d'action ou par voie d'exception
  - en procédure d'urgence ou en procédure au fond
  - devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, devant le tribunal des conflits
9. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Décide à l'unanimité,**

**De donner au président, pour la durée de son mandat, les délégations telles qu'elles ont été énumérées dans la présente délibération.**

**Présents : 11    Représentés : 1    Votants : 12**

#### **Délibération n° 15-3-009 - SUBVENTION SNSQP**

La SNSQP a renouvelé sa demande de soutien financier auprès du syndicat mixte.

Lors du Conseil du 11 mai 2011, dans le cadre du maintien d'un local de représentation sur le Port, une subvention de 5.250 euros avait été octroyée à la Société Nautique de Saint Quay Portrieux (SNSQP) pour l'année 2011 dans l'attente d'une solution pérenne.

En 2012 puis lors du Conseil du 5 mars 2014, cette subvention a été renouvelée par délibération.

Aucune solution nouvelle n'ayant été mise en œuvre, et pour conserver un lieu d'accueil pour les manifestations et les réceptions, M. Le Président propose d'attribuer une subvention forfaitaire de 7.000 euros à la SNSQP dans les mêmes conditions qu'en 2014 (versement trimestriel).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu les motifs exposés ci-dessus,

***Décide à l'unanimité***

- **D'attribuer à la SNSQP une subvention globale d'un montant de 7.000€ au titre de l'année 2015**
- **De porter ce montant au budget de la régie autonome**
- **De verser ce montant trimestriellement à la SNSQP sur présentation de la quittance de loyer,**

**Présents : 11    Représentés : 1    Votants : 12**

#### **Délibération n° 15-3-010 - Tarifs applicables aux services proposés par la Régie Autonome**

En complément des tarifs votés par délibération n° 14.03-004 du 11 juin 2014, Monsieur le Président propose de fixer les tarifs suivants, applicables pour l'exercice 2015.

**Location de vélos à assistance électrique** : 2 € l'heure. Toute heure commencée étant due. Caution : pièce d'identité. En cas de vol ou de perte : Facturation 1000 €.

**Location de voiture** : 30 € la demi-journée avec carburant compris et 150 kilomètres maximum inclus. Kilomètre supplémentaire : 0,25 €. Caution : permis de conduire, chèque ou carte de dépôt de garantie.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu les motifs exposés ci-dessus,

***Décide à l'unanimité***

- **D'adopter les tarifs applicables aux services proposés par la Régie Autonome tels que présentés ci dessus,**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Comité de pilotage aménagement**

Un comité a été créé pour piloter les études pour les aménagements de l'esplanade du port avec le cabinet B3I. MM. Barbey Chariou, Quelen et M. Lacour (à titre d'invité) participant déjà aux travaux, il est proposé de désigner, outre le Président, deux membres issus du collège du Conseil départemental.

Mme Valérie RUMIANO et M. Jean Yves DE CHAISEMARTIN ont été désignés pour siéger au Comité de pilotage aménagement.

**Comité de pilotage sécurité/propreté**

Un comité a été créé pour rationaliser l'utilisation de l'espace portuaire sur l'ensemble du nouveau port regroupant l'ensemble des acteurs concernés : CCI, Département, Syndicat mixte, police portuaire...

M. Barbey Chariou, participant déjà aux travaux, il est proposé de désigner un membre issu du collège du Conseil départemental.

M. Thierry SIMELIERE a été désigné pour siéger au Comité de pilotage aménagement.

**Comité de rédaction du nouveau Règlement de Police Portuaire**

Un comité a été créé pour rédiger un nouveau Règlement de police portuaire (RPP) regroupant l'ensemble des acteurs concernés : usagers, CCI, Département, Syndicat mixte, police portuaire...

M. Barbey Chariou, participant déjà aux travaux, il est proposé de désigner un membre issu du collège du Conseil départemental.

M. Thierry SIMELIERE a été désigné pour siéger au Comité de pilotage aménagement.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h42

\*\*\*\*\*

**Le secrétaire de séance**

**Clément LACOUR**